

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML
Code du produit	:	0892 152 125
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	:	1D2G-K0C7-N004-YXTG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Adhésifs et / ou mastics Utilisation professionnelle du produit
Restrictions d'emploi recommandées	:	Ne peut être utilisé que par du personnel formé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Würth France Z.I.Ouest, Rue Georges Besse 67158 Erstein
Téléphone	:	+33 (0)388 64 53 00
Téléfax	:	+33 (0)388 64 62 00
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
		H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H332	Nocif par inhalation.
		H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
		H335	Peut irriter les voies respiratoires.
		H351	Susceptible de provoquer le cancer.
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues

Etiquetage supplémentaire

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

|| Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version 13.0 Date de révision: 11.11.2024 Numéro de la FDS: 10615307-00020 Date de dernière parution: 22.06.2024
Date de la première version publiée: 16.05.2013

	Numéro d'enregistre- ment		
Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues	9016-87-9	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires) Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 1,5 mg/l	>= 30 - < 50
4,4'-Diisocyanate de diphénylmé- thane~	101-68-8 202-966-0 615-005-00-9 01-2119457014-47	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires) Limite de concentra- tion spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Resp. Sens. 1; H334 >= 0,1 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 1,5 mg/l	>= 20 - < 30
Oxychlorure de phosphore, pro- duits de réaction avec de l'oxyde de propylène	1244733-77-4 01-2119486772-26	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version 13.0 Date de révision: 11.11.2024 Numéro de la FDS: 10615307-00020 Date de dernière parution: 22.06.2024
Date de la première version publiée: 16.05.2013

		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	
Ether méthylique	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

~ Cette substance est un constituant d'une autre substance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Des symptômes respiratoires, y compris un œdème pulmonaire, peuvent être retardés.
Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Utilisez de l'eau pulvérisée en cas d'incendies de grande envergure

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de silicium
Oxydes de phosphore
Composés chlorés
Oxydes d'azote (NO_x)
Isocyanates
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

particuliers des pompiers	autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Éloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
---------------------------	--

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
---	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Après une heure environ, mettez les déchets à la poubelle et ne la fermez pas, en raison de l'évolution du dioxyde de carbone. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences
-----------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013



locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|--|--|
| Mesures d'ordre technique | : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. |
| Ventilation locale/totale | : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les aérosols.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conserver à l'abri de l'eau.
Protéger de l'humidité.
Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| Mesures d'hygiène | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version 13.0 Date de révision: 11.11.2024 Numéro de la FDS: 10615307-00020 Date de dernière parution: 22.06.2024
Date de la première version publiée: 16.05.2013

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les conditions de stockage et les contenants : Garder sous clef. Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs
Gaz

Température de stockage recommandée : < 50 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues	9016-87-9	TWA	0,01 mg/m ³ (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
		STEL	0,02 mg/m ³ (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	VME	0,01 ppm 0,1 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque d'allergie			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version 13.0 Date de révision: 11.11.2024 Numéro de la FDS: 10615307-00020 Date de dernière parution: 22.06.2024
Date de la première version publiée: 16.05.2013

	respiratoire, Valeurs limites admises (circulaires)			
		VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,2 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites admises (circulaires)			
		TWA	0,01 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
		STEL	0,02 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
Ether méthylique	115-10-6	TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	1.000 ppm 1.920 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ether méthylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1894 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	471 mg/m3
Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	22,6 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,91 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,45 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,6 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	0,025 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version 13.0 Date de révision: 11.11.2024 Numéro de la FDS: 10615307-00020 Date de dernière parution: 22.06.2024
Date de la première version publiée: 16.05.2013

	teurs		locaux	
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3
Poly(PO) éther de glycérol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	98 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	13,9 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ether méthylique	Eau douce	0,155 mg/l
	Eau de mer	0,016 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,549 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	160 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,681 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,069 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,045 mg/kg poids sec (p.s.)
Oxychlorure de phosphore, pro- duits de réaction avec de l'oxyde de propylène	Eau douce	0,32 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,51 mg/l
	Eau de mer	0,032 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	19,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,15 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,34 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	11,6 Aliments mg / kg
4,4'-Diisocyanate de diphenylmé- thane	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	1 mg/kg
Poly(PO) éther de glycérol	Eau douce	0,2 mg/l
	Eau de mer	0,02 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,52 mg/kg
	Sédiment marin	0,052 mg/kg
	Sol	0,067 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : >= 0,35 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374
Indice de protection : Classe 6

Matériel : Néoprène
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : >= 0,5 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

ser une protection respiratoire.
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 137

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Aérosol contenant un gaz liquéfié
Propulseur	: Isobutane, Butane, Propane, Ether méthylique
Couleur	: gris, de couleur /coloré(e)
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Mélange de solvants ; détermination de la valeur en pH impossible, pas de solution aqueuse

Viscosité
Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : 1,047 (20 °C)

Densité : 1,047 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

10.2 Stabilité chimique

Stable si utilisé comme indiqué. Suivez les conseils de prudence et évitez les matières et les conditions incompatibles.
Polymérise à températures élevées avec l'évolution du dioxyde de carbone.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Les isocyanates réagissent avec beaucoup de matières et le taux de réaction augmente avec la température ainsi qu'en cas de contact accru ; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact est accru en remuant ou si l'autre matière se mélange avec l'isocyanate.
Réaction exothermique aux acides, amines et alcools
Réagit à l'eau pour former du dioxyde de carbone et de la chaleur
Les isocyanates ne sont pas solubles dans l'eau et tombent au fond, mais réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz de dioxyde de carbone et une couche de polymère solide.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Des produits de décomposition dangereux se formeront au contact de l'eau ou de l'air humide.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Acides
Bases
Eau
Alcools
Amines
Ammoniaque
Aluminium
Zinc
Laiton
Étain
Cuivre
Métaux galvanisés
L'air humide

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables :

- Inhalation
- Contact avec la peau
- Ingestion
- Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3,37 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,24 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Méthode: Avis d'expert

Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Ether méthylique:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 164000 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Type de Test : Test de Buehler

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : positif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Espèce : Rat

Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Type de Test : Test de Buehler

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition : Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Espèce	:	Rat
Résultat	:	positif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires
Evaluation	:	Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée) Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée) Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 482 Résultat: négatif
-----------------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Ether méthylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de létalité récessive liée au sexe chez *Drosophila melanogaster* (in vivo)
Voie d'application: Inhalation (gaz)
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : positif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

Ether méthylique:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 2 années
Résultat	: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal
	Espèce: Rat
	Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
	Résultat: négatif

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal
	Espèce: Rat
	Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
	Résultat: négatif
	Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
	Espèce: Rat
	Voie d'application: Ingestion
	Méthode: OCDE ligne directrice 416
	Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal
	Espèce: Lapin
	Voie d'application: Ingestion
	Méthode: OCDE ligne directrice 414
	Résultat: négatif

Ether méthylique:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
	Espèce: Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Ether méthylique:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Toxicité à dose répétée

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 1.4 mg/m ³
LOAEL	: 4.1 mg/m ³
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 13 Sem.

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 0,2 mg/m ³
LOAEL	: 1 mg/m ³
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 2 a
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Espèce	: Rat
LOAEL	: 52 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Sem.

Ether méthylique:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 47,11 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 2 a

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		EC10 : 1.640 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 3.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 129,7 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
		NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 51 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 131 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 82 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 42 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 784 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: ISO 8192

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Ether méthylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 4.100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 4.400 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.600 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 302
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 14 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.D.

Ether méthylique:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 200

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,8 - 14

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,68

Ether méthylique:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,2

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort. Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

produit usagé
08 04 09*, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 05 01, déchets d'isocyanates
16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

produit inutilisé
08 04 09*, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 05 01, déchets d'isocyanates
16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

emballages souillés
08 05 01*, déchets d'isocyanates

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1950
ADR	: UN 1950
RID	: UN 1950
IMDG	: UN 1950
IATA	: UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: AÉROSOLS
ADR	: AÉROSOLS
RID	: AÉROSOLS
IMDG	: AEROSOLS
IATA	: Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 2	2.1
ADR	: 2	2.1
RID	: 2	2.1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

IMDG : 2.1

IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F

Étiquettes : 2.1

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F

Étiquettes : 2.1

Code de restriction en tunnels : (D)

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F

Numéro d'identification du danger : 23

Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1

EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 56: Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues, 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane

Numéro sur la liste 74: Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues, 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 t	500 t
18	Gaz liquéfiés inflammables (y compris GPL), et gaz naturel	50 t	200 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 62, 84, 43, 43bis

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4320, 4718, 4734

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 17 %, < 178 g/l
Remarques: contenu en COV sans eau

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H220	: Gaz extrêmement inflammable.
H280	: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Gas	: Gaz inflammables
Press. Gas	: Gaz sous pression
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
98/24/EC I	: Europe. Chemical Agents Directive - Annexe I: Listes des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
98/24/EC I / STEL	:	Valeurs limites Courte durée
98/24/EC I / TWA	:	Valeurs limites 8 heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation	:	Respectez les exigences et les conseils liés à la formation avant d'utiliser ce produit au travail.
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PURLOGIC COLLE MOUSSE PU 800 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.06.2024
13.0	11.11.2024	10615307-00020	Date de la première version publiée: 16.05.2013

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR